

Sud-Ouest européen

Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest

38 | 2014 :
Paysages en réseaux

Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013

When ambulatory workshops foster the relationships between landscape actors – penning together the Practical Landscape Atlas of Auvergne in 2011-2013

Un taller móvil como vector de la puesta en relación de los actores del paisaje. A vueltas sobre la experiencia del atlas práctico de los paisajes de Auvergne

ALEXIS PERNET, MARIE BARET, CYRILLE MARLIN ET VICTOR MIRAMAND

p. 31-46

Résumés

Français English Español

Cet article présente un retour réflexif sur une démarche d'« ateliers mobiles » proposée en réponse à une commande d'atlas régional des paysages, en Auvergne. Ces ateliers itinérants, qui ont mobilisé 110 acteurs du paysage, ont permis la construction d'une base de savoirs sur les paysages, et constituent un cadre d'activation de relations professionnelles et humaines, préfigurateur d'un réseau d'acteurs en matière de paysage.

En remontant à la genèse de la commande, en explicitant les principes méthodologiques des ateliers mobiles, en décryptant ce dispositif sous l'angle des logiques d'énonciation ou de circulation de l'information, cet article propose un aperçu sur une expérience de mobilisation qui peut se décliner dans de nombreux cadres d'animation des politiques publiques de paysage.

This paper is a reflective return on the ambulatory workshops that were framed in order to meet the request of a Practical Landscape Atlas of Auvergne. No less than 110 people involved in landscapes contributed, and they built a database together. Besides, such experience framed personal and professional relations that could easily be developed into a network proper. We return to the genesis of the request, highlight the methodology that was used in the workshops, and then decipher their logic in the field of information transfer. Providing such a glimpse on this mobilizing experiment might convince on its capacity to be reproduced in numerous settings where public landscape policies are pushed forward.

Este artículo propone una reflexión sobre una iniciativa de « talleres móviles », a modo de respuesta, a una petición de elaborar un atlas regional de paisajes en Auvergne. Estos talleres itinerantes, que movilizaron a 110 actores del paisaje, hicieron posible la construcción de una base de saberes sobre los paisajes, y constituyen un marco de activación de las relaciones profesionales y humanas que prefigura una red de actores en lo que se refiere al paisaje. Este artículo propone una visión sobre una experiencia de movilización que se puede declinar en numerosos marcos de animación de las políticas públicas sobre el paisaje. Remonta al origen de la susodicha petición, explica los principios metodológicos de los talleres móviles y decripta este dispositivo bajo el enfoque de lógicas de la enunciación o circulación de la información.

Entrées d'index

Mots-clés : réseau d'acteurs, paysage, atlas des paysages, médiation, paysagistes

Keywords : actors network, landscapes, landscape atlas, mediation, landscape managers

Palabras claves : red de actores, paisaje, atlas de paisajes, mediación, paisajistas

Texte intégral

- 1 Partout et nulle part : à proprement parler, le paysage n'a jamais trouvé une place dédiée dans l'organisation des services de l'État en région, et rarement au sein des collectivités locale. Au niveau de l'État, la protection des sites constitue une mission importante mais clairement délimitée, le rôle des paysagistes-conseils permettant une approche plus transversale, mais épisodique. Parallèlement, les collectivités déploient des politiques de paysage, parfois de façon très systématique, mais pour une durée déterminée, tout en devant répondre à des demandes plus localisées émanant des territoires. Cet ensemble de délimitations engendre parfois un sentiment de découragement chez les acteurs, qui se demandent si le paysage, 20 ans après la loi du même nom, a trouvé sa place dans le jeu politique et institutionnel. Parallèlement, nombreux sont ceux qui reconnaissent au paysage une vocation opératoire dans un grand nombre de contextes de l'action territoriale¹. Ainsi, on pourrait aussi se demander si cette dispersion n'offre pas une chance à saisir de façon positive ? À condition peut-être de trouver la forme adéquate d'organisation et de répartition des compétences, de circulation des idées et des initiatives, rien n'indique qu'une gouvernance centralisée soit nécessaire pour piloter une politique de paysage. La formule du réseau offre alors une réponse stimulante à ce risque de dispersion et d'émiettement de la compétence. Ces dernières années, des réseaux régionaux Paysage ont ainsi vu le jour en France, pour permettre à des acteurs aux compétences et aux statuts très différents de trouver un terrain de réflexion commun, d'activer des complémentarités et de partager des expériences (Lelli,

Paradis, 2013). Encore peu nombreux, en cours d'émergence, formalisés ou non, ces réseaux ne complexifient pas les organigrammes institutionnels mais visent à faire dialoguer différentes cultures de l'aménagement, portant sur des domaines comme l'urbanisme, la planification écologique, l'habitat, les déplacements, le développement local, la culture, etc. D'enjeu politique dédié, le paysage devient outil de médiation, de partage de connaissance, et d'activation de projet.

- 2 Cet article se propose de témoigner d'une phase de construction d'un réseau régional des acteurs du paysage, sans toutefois pouvoir avancer des résultats aboutis sur la définition institutionnelle de ce réseau, encore en cours de structuration au moment où nous écrivons ces lignes. Nous prendrons ici appui sur une commande émanant de la Direction régionale de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne, portant sur la réalisation d'un atlas régional des paysages, et intégrant dans ses objectifs la création d'un réseau régional de paysage. Nous reviendrons en premier lieu sur les caractéristiques de cette commande, pour en pointer à la fois la genèse et l'originalité. Nous présenterons ensuite de façon plus détaillée la méthode proposée en termes de réalisation et ses principaux résultats. Pleinement acteurs de cette démarche, nous ne pourrons que partager un regard impliqué sur ce processus de travail, position sûrement inadéquate pour en proposer une critique aboutie. Mais il nous semble en revanche nécessaire d'accomplir ce premier pas réflexif, qui s'inscrit en cohérence avec la démarche d'ouverture vers les acteurs régionaux qui a été au cœur de la méthodologie proposée. La dimension encore très exploratoire du thème des réseaux d'acteurs à propos du paysage nous semble pouvoir justifier une telle incursion dans le domaine de l'action. Nous déboucherons sur quelques propositions que chaque organisme public aujourd'hui en phase d'animation et de construction de réseau d'acteurs pourra être en mesure d'ajuster en situation.

Le contexte : politiques publiques de paysage en Auvergne et commande d'un atlas régional

- 3 Associer la commande d'un atlas régional des paysages et la préfiguration d'un réseau régional des acteurs du paysage constitue une posture originale, qui invite à considérer la genèse d'une commande et ses principaux objectifs. Celle des démarches d'atlas de paysage est connue : elles relèvent d'un encadrement par l'État, depuis le début des années 1990, de la production de connaissance sur les paysages français (Luginbühl et al., 1994). La démarche de l'atlas constitue en un sens un élargissement des visées des inventaires sur lesquels l'État avait jusqu'alors appuyé ses politiques de protection, et prend acte des phases de décentralisation et de montée en puissance de politiques paysagères locales, impulsées tout au long de la décennie 1980 par l'action de la Mission du paysage sur les bases du Fond interministériel pour la qualité de la vie, ou bien de réseaux alors émergents (Parcs naturels régionaux, Mairie-conseils) (Pernet, 2014). Les atlas de paysages tentent, au travers d'une méthode type, de définir un ensemble de normes pour la production de connaissance, offrant aux acteurs des repères pour conduire différents types de planification. Les années 2000 voient émerger une vague de recommandations complémentaires qui prennent appui aussi bien sur les définitions de la Convention européenne du paysage (2000) que sur les évolutions technologiques de l'information géographique (Roche, 2007), ouvrant sur des systèmes unifiés de présentation de l'information – et donc de

« réseaux » de données. L'encadrement méthodologique de la production des atlas relève d'un partenariat continu entre le ministère de l'Écologie et un unique organisme d'étude et de recherche, qui garantit une continuité évidente du discours et des objectifs, mais n'en facilite pas l'évaluation ou l'ouverture. Localement, région par région, cette démarche s'est déployée dans des contextes spécifiques, selon des cultures de la commande différentes et des acteurs tiers, partenaires de la production ou de l'animation des démarches, qui apportent des adaptations à ce corpus méthodologique.

- 4 Si les dernières mises à jour de la méthode des atlas insistent sur la définition des unités et des structures de paysage, conduisant par exemple à vérifier la juxtaposition des informations dans des zones frontalières, peu d'éléments nouveaux permettent aux commanditaires régionaux de définir leurs commandes en termes de diffusion ou de médiation – notamment en vue d'une réactualisation des données. L'atlas constitue encore une production documentaire conséquente, que la mise en ligne allège en un sens du poids du papier et d'une reproduction couteuse, sans toutefois que sa dématérialisation soit pensée comme une opportunité pour envisager une accessibilité nouvelle aux contenus, voire une interactivité minimale. La question de la consultation, de la circulation de l'information, de sa réception critique demeure peu abordée, faute peut-être de sources adéquates (enquêtes auprès des utilisateurs, internes aux services de l'État, ou en direction des élus ou aménageurs des collectivités).
- 5 Ces enjeux de médiation se retrouvent cependant au sein de cahiers des charges récents portant sur la réactualisation d'atlas, impulsées par les DREAL². En Auvergne, ce sont ainsi quatre inventaires départementaux³ que la DREAL a demandé de compléter et de refondre en un seul support. Bien au-delà d'un toilettage cartographique ou iconographique, les objectifs proposés par son cahier des charges énoncent spécifiquement la nécessité de définir des niveaux d'expression et de présentation de l'information capables de surmonter l'écueil d'une circulation par simple copier-coller des contenus vers des volets paysagers d'études d'impact ou de document d'urbanisme. L'atlas est présenté comme un « outil pédagogique, matière à réfléchir »⁴. Le cahier des charges pointe explicitement la nécessité de mettre en œuvre un processus de médiation en vue de sa réalisation : les contenus normalisés de l'atlas en seront la résultante, une partie des livrables devant s'attacher à présenter en soi cette médiation. Autre originalité, rarement évoquée dans les méthodes type, une approche des politiques régionales de paysage sera conduite sous la forme d'un bilan synthétique de façon à inscrire la production de données dans une forme de reconnaissance critique des démarches à l'intérieur desquelles se sont engagés les acteurs régionaux depuis une vingtaine d'années. Ce faisant l'État opère lui-même un acte de reconnaissance de la pluralité des approches paysagères menées au sein des collectivités ; il se prépare à mettre sa production dans une optique de coopération horizontale avec les collectivités, sans présumer d'une subordination à sens unique des politiques locales à son propre découpage.
- 6 Ces choix méthodologiques annoncés au moment de la commande sont déjà le fruit d'un travail antérieur, dont les bases doivent être explicitées pour comprendre l'orientation collaborative de la démarche. En effet, la DREAL Auvergne effectue en amont de cette consultation (entre 2008 et 2010) une remise à plat de la cartographie paysagère régionale, en s'appuyant en premier lieu sur l'expérience des paysagistes-conseils de l'État. Seule la confection d'un fond de carte adéquat est externalisé, mais en fonction de la nature particulière du fond requis, produit selon l'approche de la carte sensible (Freytet, 1995). La définition de la structure générale des ensembles de paysages est réalisée sur ce fond à partir de plusieurs sources croisées et de débats contradictoires : d'abord

par un regard critique sur le découpage initial des inventaires et des dénominations associées (par élimination systématique, par exemple, du terme de « pays », trop mobilisé par les territoires intercommunaux et donc source de confusion), puis par association avec des personnes ressources issues du monde des collectivités ou des structures de conseil (parcs naturels régionaux, directions départementales des territoires, conseils généraux, conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), réunies autour de secteurs privilégiés. L'édition d'une carte des paysages d'Auvergne, imprimée à 500 exemplaires (fig. 1a, 1b et 1c), scelle cette phase de discussion et d'ateliers. Elle constitue également le support d'une consultation visant à lui adjoindre des contenus nouveaux, qui puissent servir de notice à cette carte, auxquels s'ajoutent des attendus moins documentaires que méthodologiques, ou de l'ordre de la médiation : ainsi est construit le cahier des charges de l'atlas régional des paysages.

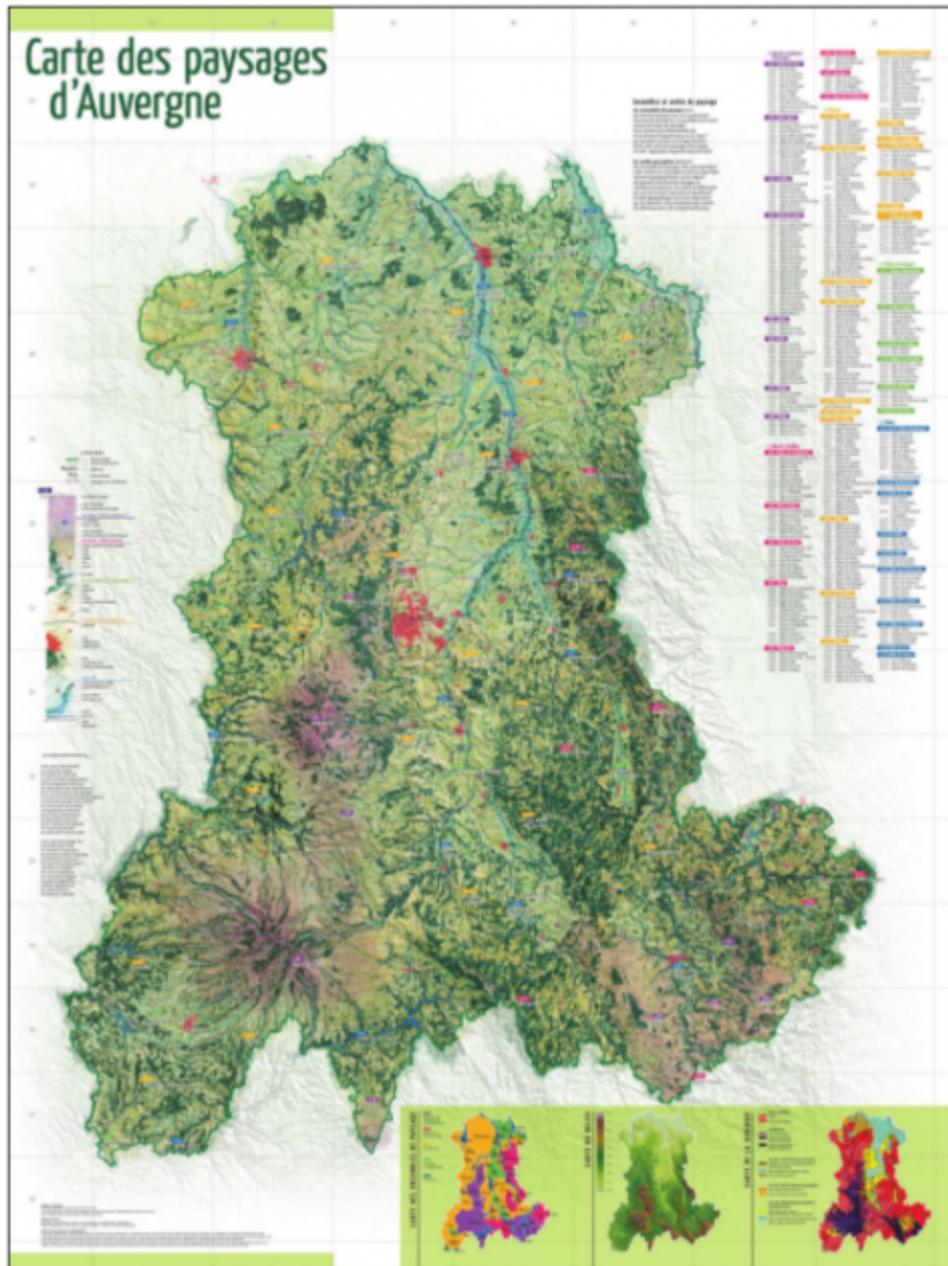
Fig. 1 – De la charte architecturale et paysagère de l'Auvergne (1992)...



Fig. 1 – b. ...aux inventaires départementaux (1995-2001)...



Fig. 1 – c. ... puis à la Carte des paysages d'Auvergne (DREAL Auvergne 2009), un processus continu de description du territoire régional



La réponse de l'atelier mobile : un dispositif poreux à l'implication des acteurs régionaux

- 7 La commande de l'atlas des paysages d'Auvergne s'appuie donc sur un processus collaboratif initial, que le cahier des charges appelle à prolonger – sans nécessairement fournir une armature contraignante à la mission à venir. Le groupement constitué pour y répondre reflète cette dimension collaborative. Ce n'est pas une entreprise qui répond à un appel d'offre, mais plutôt un collectif assemblé pour l'occasion, à partir d'expériences communes antérieures, et qui n'a pas vocation à perdurer au-delà de la mission présente⁵. Le dispositif méthodologique proposé par le « groupement » (tel que le contrat passé avec le maître d'ouvrage l'intitule légalement) ou le « collectif » (comme s'auto-définit l'équipe) est en soi assez simple. Il se veut en premier lieu accessible,

compréhensible immédiatement pour la multiplicité d'acteurs à laquelle il entend s'adresser. Il s'agit d'affréter une camionnette de neuf places assises (soit le nombre maximum de passagers autorisé dans le cadre d'un permis de conduire ordinaire) en vue de pouvoir prendre à son bord un petit nombre de personnalités associées à la (re)lecture du territoire régional (fig. 2). Cette relecture, par l'expérience du terrain, vient compléter les ateliers cartographiques animés en amont de la commande par la DREAL, en permettant de mettre à l'épreuve du terrain les découpages, les intitulés, les hypothèses esquissées en salle autour d'une carte. Le collectif propose d'effectuer ces parcours à partir d'un ensemble de 30 journées, permettant de couvrir une grande partie du territoire régional. Chaque journée itinérante suit un itinéraire prédéfini à l'avance, traversant un ou plusieurs ensembles de paysages, itinéraire réadapté pragmatiquement en fonction des conditions du jour, de la connaissance des passagers à bord de la camionnette. La documentation iconographique (photographie, dessin) et les contenus récoltés à partir des échanges en situation sont précieusement compilés pour constituer la base de la production attendue par le commanditaire – et dont la finalisation, le mode de diffusion est prévu dans une tranche conditionnelle, réalisée en 2012-2013.

- 8 La liste des personnalités invitées à prendre part à ce travail est renouvelée pour chaque journée de terrain, principalement en fonction du secteur géographique abordé ou d'une thématique singulière à mettre en avant, impliquant un angle de vue disciplinaire adéquat. Ces personnalités sont pré-identifiées à partir de deux réseaux professionnels informels. Celui de la DREAL, en premier lieu, s'étend d'abord aux Directions départementales des territoires et à leurs antennes, ainsi qu'au monde des collectivités et des associations qui peuvent être ponctuellement amenées, sur une thématique ou un enjeu, à se constituer comme « partenaires » de l'État. Liens administratifs ou partenariaux constituent donc la première base de travail qui légitime directement l'appel à un certain nombre de personnalités qui sont approchées sur des secteurs géographiques définis : leur connaissance des lieux, des enjeux, des projets d'aménagement, leur antériorité sur le territoire constituent autant de facteurs concourant à la demande d'association ponctuelle qui leur est adressée. Un deuxième réseau est associé, de façon complémentaire, à ce travail itinérant. Il relève de la connaissance interindividuelle et de la volonté pragmatique d'associer aux parcours des personnalités qui n'ont pas de lien établi avec le premier cercle constitué sur des bases institutionnelles. Association non objectivée, cette seconde liste permet d'ajouter au groupe de travail de l'atelier mobile des points de vue qui ne s'expriment pas dans les mêmes codes énonciateurs que ceux employés dans la première liste. Parfois proches (quand il s'agit de professionnels ou de collaborateurs occasionnels des institutions), ils peuvent aussi, à certaines occasions, s'en éloigner totalement (comme lorsque ce sont des collégiens, comme cela est arrivé, en une trop rare occasion) (fig. 3). Mais quelque soit la catégorie, chaque participant peut s'exprimer sans manifester explicitement son appartenance à un arrière-plan technique ou institutionnel. La participation commune à un même parcours, dans un même véhicule, à l'échelle d'une journée entière crée un rapport horizontal entre ces catégories de participants, qui engagent souvent un échange d'informations direct, non filtré ou recodé par le jeu des appartenances. Certaines hiérarchies sont suspendues le temps d'une journée. Ces interactions, non documentées par le compte-rendu de l'équipe (ce point est développé plus bas) produisent cependant de surprenantes accélérations dans le partage d'informations, notamment entre administrations et collectivités, comme si le « millefeuille » territorial trouvait brutalement à se désépaisser au profit d'une logique autre,

dont l'atelier mobile serait la préfiguration⁶.

- 9 À ce collectif éphémère, de l'ordre de deux à six personnes, s'ajoutent en moyenne trois membres de l'équipe paysagiste. Ceux-ci se partagent les rôles de chauffeur, de photographe, de dessinateur et de secrétaire de l'expédition, en charge de son compte-rendu. Passé l'expérience du terrain, ce compte-rendu est le principal support qui circule et connaît des phases de rédaction successives jusqu'à constituer la base du matériau publié en tant qu'« atlas ». Un blog ouvert de façon indépendante du site internet institutionnel de la DREAL constitue l'un des modes de présentation intermédiaire de ce matériau⁷ (fig. 4). Celui-ci touche durant les deux années de fabrication de l'atlas un ensemble de 8 000 visiteurs uniques, que l'on pourrait considérer comme un cercle supplémentaire. Quelques internautes laissent des commentaires sur des images ou des articles publiés, ou prennent directement contact avec l'équipe. Ces prises de contact ont permis des rencontres ultérieures. Les 30 ateliers mobiles, auxquels se sont rajoutées quelques journées thématiques, auront rassemblé 110 personnes. Toutes ne se connaissent pas, mais elles ont comme point commun la participation à une ou plusieurs sorties de l'atelier mobile, selon un protocole qui n'a pas varié d'un bout à l'autre du territoire d'étude (encart 1).

Fig. 2 – Les ateliers mobiles en situation : Séance de lecture du paysage, la camionnette, partage du pique-nique, prise de note continue



Fig. 3 – Exemples de composition des ateliers mobiles :



Fig. 4 – Copie d'écran du blog ouvert par l'équipe, support retraçant la progression du travail de relecture des paysages régionaux (<http://atlaspratiqueledespayssagesdauvergne.over-blog.fr/>)



Atlas pratique des paysages d'Auvergne
Rassemblés au sein du collectif du C-ansp, huit professionnels du paysage partagent l'expérience de construction collective de l'Atlas, certains des paysages d'Auvergne.

Les paysages d'Auvergne ne cessent d'évoluer au fil des temps, des aménagements, et des choix de société. La richesse de ces paysages demeure un des grands emblèmes de la Région et en les parcourant du regard, on y décèle les témoins d'une culture du paysage renouvelée d'hier à aujourd'hui. C'est pour partager, échanger, faire évoluer cette culture du paysage que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne construit aujourd'hui son atlas pratique des paysages.

Suivez et participez à cette expérience en parcourant le blog de l'Atlas...

Ce blog est un **espace de travail** servant à collecter et organiser des connaissances de terrain (itinéraires, échanges, photos, dessins...).

Il se veut aussi un **espace d'échange** par le biais duquel chaque visiteur peut réagir et interagir en laissant des **commentaires** sur les articles ou les photos.

C'est enfin un **espace de mobilisation** où chaque visiteur peut s'inscrire afin de partager une ou plusieurs sessions d'atelier-mobile à travers des paysages auvergnats.

[> Retour vers l'accueil](#)

1 2 3 SUITE

MERCREDI 24 FÉVRIER 2012

Itinéraire 25 - Autour de la forêt de Tronçais et de Montluçon

Ensembles paysagers de la carte des paysages de la DREAL traversés : Vallée de Cher, Bassin de Montluçon, Bas-Berry, Bocage bourbonnais.

Poissons pilotes : Bernard MOULIN, responsable énergie et développement durable, DDT 03, Arôme SAUVANT, Antenne de Montluçon, DDT 03, Stéphane COMBELLES, chef du service Environnement, Conseil Général 03.



Itinéraire parcours : [Voir le tracé](#)

Itinéraire en texte : [Lire les notes en ligne](#) - [Télécharger les notes en PDF](#)

Itinéraire en image : [Voir le diaporama](#)



[ÉCRIRE UN COMMENTAIRE](#)

MARDI 28 FÉVRIER 2012

Itinéraire 24 - Depuis Montmarault, à travers le Bocage bourbonnais

Ensembles paysagers de la carte des paysages de la DREAL traversés : Bocage bourbonnais, Combraille bourbonnaise, Moyenne Combraille, Limagne et cotéaux de Saint Pourçain.

Poissons pilotes : Stéphane POURVOYEUR, Délégue territorial, DDT 03, Catherine LAVEISSIERE, antenne de Montluçon, DDT 03, Clothilde POUTAS, chargée de mission ENS, Conseil Général 03, Anne-Claire MARIE-JEANNE, architecte, CAUE 03, Sylvie MONIER, directrice, Mission Haie, CRPF, Caroline ROUGANI, chargée de missions 03 et 63, Mission Haie, CRPF.



Itinéraire parcours : [Voir le tracé](#)

Itinéraire en texte : [Lire les notes en ligne](#) - [Télécharger les notes en PDF](#)

Itinéraire en image : [Voir le diaporama](#)



RECHERCHER

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La commande de la DREAL Auvergne
L'équipe en charge de ce travail
L'adresse de travail

MODE D'EMPLOI

Les principes méthodologiques...
L'atelier mobile
Les itinéraires
Le journal de voyage
L'organisation et le fonctionnement de l'Atelier Mobile de l'Atlas Pratique des Paysages d'Auvergne (AMAPPA)

CARTES POSTALES...

[Visiter la collection...](#)

CARNET DE DESSINS...

[Fligner dans les carnets...](#)

EN TRAVERSANT L'Auvergne...

HAUTE-LOIRE

- [Itinéraire 1 - La vallée de la Haute-Loire](#)
- [Itinéraire 2 - Les plateaux du Voler](#)
- [Itinéraire 3 - La Devie](#)
- [Itinéraire 4 - La Marneville](#)
- [Itinéraire 5 - Depuis Lempdes](#)
- [Itinéraire 6 - Depuis Alliere](#)
- [Itinéraire 7 - Depuis Brioude](#)
- [Itinéraire 8 - A travers Moulon et Mâcon](#)

CANTAL

- [Itinéraire 9 - Depuis Saint-Floret](#)
- [Itinéraire 10 - Depuis Mauriac](#)
- [Itinéraire 11 - Depuis Mauriac vers le Gévaudan](#)
- [Itinéraire 12 - Mauriac et la Sologne](#)
- [Itinéraire 13 - Le massif du Cantal depuis l'ouest](#)
- [Itinéraire 14 - De la Châtagneraie cantalaise à la vallée du Lot](#)
- [Itinéraire 15 - Autour d'Aurillac](#)

PUY-DE-DÔME

- [Itinéraire périchain autour de Clermont-Ferrand](#)
- [Itinéraire 16 - Depuis la Roche-Beaucourt, vers l'Arrière et le Charonnat](#)
- [Itinéraire 17 - Depuis Clermont, vers les Puy et le Sancy](#)
- [Itinéraire 18 - La Haute Combraille](#)
- [Itinéraire 19 - Entre Allier et Cher, les pays rouspés](#)
- [Itinéraire 20 - Entre Clermont et Issoire](#)
- [Itinéraire 21 - De Riom, vers les Combrailles et la Sologne](#)
- [Itinéraire 22 - Autour de Thiers, des Bois noirs vers la plaine](#)

ALLIER

- [Itinéraire 23 - Depuis Vichy et Gannat, vers le Montagne bourbonnaise](#)
- [Itinéraire 24 - Depuis Montmarault, à travers le bocage bourbonnais](#)
- [Itinéraire 25 - Autour de la forêt de Tronçais et de Montluçon](#)

Encart 1

La méthodologie proposée par le collectif de paysagistes dans le cadre de l'atlas des paysages d'Auvergne trouve son origine dans deux registres de sources.

La première tient à des travaux réalisés par des membres du collectif dans le cadre de commandes, de projets de recherche ou de formation. Ces références antérieures ne concernent jamais l'ensemble des personnes associées à la commande de l'atlas, mais sont nourries d'interactions ou de collaborations bilatérales qui fabriquent un cadre de référence commun, qui a souvent été partagé avec le commanditaire de l'étude. Parmi ces expériences, citons :

- des études d'analyse de la politique des sites menées sur les quatre départements de l'Auvergne et dont résulte l'ouvrage *De sites en sites* (voir bibliographie ci-dessous) ;
- des études et démarches de concertation sur des sites protégés (plans de gestion, études prospective et d'aménagement) réalisées en Haute-Loire ;
- la démarche d'atelier des paysages initiée dans le cadre d'une recherche doctorale avec le Parc naturel régional Livradois-Forez ;
- la réalisation du schéma paysager du Parc naturel régional Livradois-Forez qui a conduit à démultiplier les angles d'approche traditionnellement mobilisés dans une étude de grand paysage ;
- les voyages d'étude et expériences collectives initiées dans le cadre de l'appel à projet « Qualité des paysages périurbains » sur les espaces de recoupement du schéma de cohérence territoriale du Pays de Grand Clermont avec les parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez.
- des expériences de projets de paysage partagés sur des espaces publics portés dans la grande périphérie bordelaise (collectif Alpage).

Références bibliographiques

GUEZ K., JANIN P. et R., PERNET A., RECEVEUR A., *Clermont au loin, chronique périurbaine*, Cunlhat, Fûdo éditions, 2011, 156 p.

MARLIN C., PERNET A., *De sites en sites, l'Auvergne*, Cunlhat, Fûdo éditions, 2009, 120 p.

MIRAMAND G., BIENVENU P., MISSE A., *Schéma paysager du Livradois-Forez*, Saint-Gervais-sous-Meymont, parc naturel régional Livradois-Forez, 2008, 5 livrets et cartes sous coffret, et en ligne sur le site du parc.

PERNET A., « Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance », revue en ligne *Projets de paysage*, no3, 2009.

La seconde source de références provient du croisement du champ des sciences humaines et des disciplines du projet spatial (paysage, urbanisme, architecture...) :

En matière de participation, les premières expériences menées par des paysagistes remontent aux années 1960, dans le contexte californien. Les travaux de Lawrence Halprin, théorisés dès le début des années 1970, offrent aujourd'hui de nombreuses opportunités de confrontation et des hypothèses qui demeurent toujours stimulantes. Le système de production d'informations émanant d'un sujet en mouvement, et rapportées aux objets observés a été pensé par les sociologues et architectes qui les ont théorisés sous l'angle du parcours commenté (voir les travaux de Jean-Yves Petiteau et Jean-Paul Thibaud).

Les méthodes d'association des habitants et des acteurs à la production de connaissance sur l'évolution des paysages ont été travaillées dans le contexte du Massif Central dans le cadre de recherches-actions impliquant chercheurs, observateurs-photographes et populations (voir les travaux d'Yves Michelin, Laurent Lelli et de l'Observatoire photographique des territoires du Massif Central).

Références bibliographiques

ENJELVIN P., GUY C., « L'observatoire photographique des territoires du Massif central », *Actes du Colloque « L'observatoire photographique au service des politiques du paysage »*, Paris, ministère de l'Écologie et du développement durable, 2008,

p. 114-122.

GROSJEAN M., THIBAUD J.-P., *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, coll. Eupalinos, 2001, 224 p.

HALPRIN L., BURNS J., *Taking Part. A Workshop Approach to Collective Creativity*, Cambridge, MIT Press, 1974, 328 p.

LELLI L., « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », in Debarbieux B., Lardon S., dir., *Les figures du projet territorial*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube-DATAR, 2003.

Dispositif matériel, organisation et logique d'énonciation : des paramètres d'assemblage pour un proto-réseau

- 10 Pratiquement, le dispositif de l'atelier mobile se donne immédiatement à voir et à comprendre. Le camion acheté à cette occasion par le collectif a juste reçu quelques aménagements intérieurs destinés à pouvoir accueillir un poste de travail de rédacteur, un coffre à livres ou à documents, des tablettes-écrivains fixées sur le tableau de bord. Des coussins rehaussent légèrement les sièges à l'arrière, mal ajustés pour regarder le paysage. Un paperboard peut s'accrocher sur une portière. Le camion reçoit également sur la carlingue l'adresse du site internet qui retrace l'expérience. Ces éléments de singularisation et d'adaptation permettent immédiatement, pour chaque personne invitée, de partager interrogations et observations sur la nature de la démarche, son origine, et l'aident à s'inscrire dans un temps échappant aux normes du travail quotidien. De fait, chaque journée prend rapidement le tour d'un voyage : l'heure matinale de rendez-vous permet une journée allongée, le long d'un parcours qui oscille entre 150 et 200 km. Celui-ci est ponctué d'arrêts, décidés au préalable ou en fonction des aperçus qu'offrent les bords des routes sur le grand paysage. Les fonctions réparties à bord permettent de conserver une trace de l'ensemble des discussions, en pointant méthodiquement les apports des personnalités invitées. Travail d'écriture et de prise de note discret, il est relevé par de nombreuses images photographiques (7 500 au total), et, selon la temporalité des arrêts, des croquis réalisés sur le vif.
- 11 Les compétences particulières des passagers orientent la collecte d'information et la nature des arrêts, entre approches par la botanique, l'ethnobotanique, l'architecture, la gestion des milieux, l'entretien routier, la planification urbaine, gestion forestière, la géomorphologie... Parmi les fonctions occupées par le trio de paysagistes à bord, une animation continue – mais discrète – tente d'équilibrer les points de vue (pour les faire jouer de façon diversifiée), d'approfondir des points qui sont formulés de façon elliptique ou de veiller à ce que les informations soient bien conservées dans le journal de bord. Celui-ci constitue alors les « minutes » du voyage, sous forme de notes manuscrites. Dans les semaines suivant chaque itinéraire, ces notes sont fondues dans un premier document constitué de « brèves », c'est-à-dire de petits paragraphes anonymes reprenant les propos ou les principales informations données à propos d'un site précis. Ce ne sont pas des paroles citées, mais des énoncés débarrassés de toute indication de provenance, qui retiennent une information et écartent tout jugement. Une photographie peut alors être mise en correspondance avec cette brève, qui est numérotée et indexée selon un ensemble de thématiques ou de

secteurs géographiques. Ce sont ces brèves qui seront ensuite réagencées pour constituer le contenu de l'atlas, illustrant notamment le découpage en ensembles de paysages prévu dans le cahier des charges. Elles alimentent également une vaste section de l'atlas, proposée par l'équipe paysagiste à son commanditaire en parallèle du discours associé au découpage des espaces : il s'agit de pouvoir rentrer dans l'atlas par une approche des pratiques d'aménagement – ce terme étant pris au sens de toute action pouvant affecter la forme matérielle ou la signification d'un paysage. Reliées par des catégories transversales (les routes, la gestion de la biodiversité, les ressources énergétiques, les carrières, l'élevage, les espaces publics...), ces brèves offrent donc un niveau second de lecture, capable de répondre à une préoccupation d'acteur détachée d'une entité géographique, mais fortement rattachée aux mondes de l'action. Des énoncés produits dans des situations disjointes trouvent un sens nouveau dans cette mise en relation thématique.

12 Ces derniers points concernent spécifiquement la posture d'énonciation adoptée par l'équipe de réalisation de l'atlas. Ces aspects rédactionnels sont soustraits, sans être masqués, au regard des participants, ce qui constitue sûrement une limite de la dimension participative des ateliers mobiles. Mais ces ateliers revêtent aussi, aux yeux des commanditaires et des participants, plusieurs significations et usages indépendants. Certains mettent régulièrement en avant leur fonction de formation : cet argument s'applique notamment à des agents peu formés à l'approche par le terrain, ou prenant leur poste dans une région mal connue, ou souhaitant confronter leur approche « sectorielle » à d'autres angles de vue. Mais chacun exprime en général un point de vue sur les situations vues et traversées. Les paysagistes recueillent ce faisant des informations de première main, énoncées en relation directe à l'objet ou au site, vis-à-vis desquels les modes de lecture traditionnels du paysage sont souvent limités. La saisie visuelle d'un paysage ne suffit pas en effet à elle seule pour comprendre tous les enjeux et les processus mis en œuvre par les acteurs. La mise à jour de cette strate d'information, même parcellaire, complète ou nuance la lecture « compétente » que font les paysagistes de ce qu'ils observent. Ce mode plus traditionnel de lecture du paysage court cependant tout au long de ces itinéraires, s'exprimant par exemple au travers du dessin qui est pratiqué sous les yeux du groupe, ou des échanges informels pratiqués tout au long de la journée, de façon à assurer une transmission directe. Très souvent, le découpage par entités paysagères, clé de voûte du système d'énonciation des atlas, est abandonné en cours de route, au profit de considérations sur les modes de projection paysagère, de soucis particuliers de gestion ou de conduite de politiques d'aménagement⁸. Chacun est souvent amené, au cours de ces journées, à adopter une posture réflexive sur sa propre mission, et à recevoir un ensemble très hétérogène d'informations, dont l'atlas, en tant que document, conservera une trace *via* le système des brèves. Cette logique particulière d'énonciation s'avère donc un paramètre bien moins « neutre » qu'il n'y paraît, et conditionne en réalité la forme d'ensemble de la production.

13 La difficulté posée par un mode d'écriture soustrait à l'action collective est partiellement corrigée en fin de production de l'atlas. En effet, la mise en place de la plateforme numérique s'effectue sur les bases du Web collaboratif via le système SPIP⁹ (Système de Publication pour l'Internet, conçu sur des bases d'open source à partir de 2001), désormais utilisé par de nombreux acteurs publics pour développer des sites institutionnels évolutifs et en capacité d'être gérés par leurs propres agents (Benvegno, 2006). Ce système donne une possibilité d'intervention à tout acteur disposant de l'autorisation d'accès délivrée par le détenteur de la plateforme, en l'occurrence l'État. Celui-ci offre donc

l'opportunité, *via* la circulation de textes physiques ou la délivrance d'autorisations à un certain nombre de participants (une trentaine dans le giron de l'État) d'intervenir sur les énoncés mis en ligne. Ce système d'autorisation paraît fortement limité en regard des potentialités du Web collaboratif tel qu'il s'exprime au travers de plateformes totalement ouvertes de type Wiki (solution écartée par la maîtrise d'ouvrage par crainte d'un détournement des notices au cours d'actions de lobbying). Mais l'architecture du site s'ouvre aussi, en certains endroits, à des modes de contribution directe. Parallèlement à l'organisation des données de l'atlas est proposé une fonction de blog, sous l'égide d'un réseau paysage, que chacun est en mesure d'alimenter en fonction de l'actualité des projets de paysage et des politiques locales (fig. 5). Seule la validation du modérateur du site demeure nécessaire pour la publication de ces informations. Blog et serveur de données voisinent au sein du site de l'atlas, celui-ci permettant de donner accès à des énoncés descriptifs ou analytiques dans la perspective de logiques d'action paysagères, offrant aussi une visibilité à une actualité institutionnelle (ou associative, scientifique, militante...) souvent éparpillée et vouée à l'oubli. Telles sont du moins les hypothèses qui sont formulées à l'heure de l'ouverture officielle du site, qui pourra tout aussi bien demeurer immobile et silencieux en dehors de toute animation de cette logique de construction de réseau. Le recours à des dispositifs matériels et relationnels tels que les ateliers mobiles s'avèrera peut-être une piste nécessaire pour sous-tendre cette construction. En ce sens, le site de l'atlas des paysages se présente comme un « outil d'exploration des territoires de l'Auvergne », formulant là le vœu que ses énoncés, ses contenus puissent susciter de nouveaux rapports au terrain, l'intensifiant ou lui conférant un surcroît de sens.

Réflexions prospectives sur un réseau régional paysage

14 La définition d'un réseau d'acteurs en matière de paysage demeure nécessairement ouverte à la lumière de ces éléments méthodologiques. Pour être valide, cette notion requiert une mise à l'épreuve de plusieurs années, mais l'expérience de construction d'un proto-réseau dont il a été question ici peut nous amener à réfléchir sur plusieurs aspects.

- Un réseau n'est pas un objet fini, mais repose sur un *dispositif*. Celui-ci doit s'appuyer sur un ensemble de conventions partagées, éventuellement renégociables, qui régissent le type de rapports de coopération que peuvent entretenir les acteurs entre eux. Ce que l'expérience des ateliers mobiles propose, c'est de considérer le dispositif matériel, c'est-à-dire ce qui conditionne la possibilité effective, pour un ensemble hétérogène d'acteurs, d'établir et de consolider des relations. Ce dispositif matériel n'est pas le *contenant*, l'enveloppe du réseau, puisque celui-ci est par définition lâche et extensible. Mais il permet la construction ou la consolidation de liens, d'interconnaissance, qui ouvrent à des coopérations potentielles. Celles-ci doivent pouvoir s'activer facilement. L'atelier mobile a joué ce rôle de connecteur horizontal, au même titre que des journées thématiques reposant par exemple sur le modèle de conférences ou de séminaires.
- Mais une différence notable apparaît entre ces modèles : l'atelier mobile découpe le collectif potentiellement à l'œuvre en petits effectifs facilement

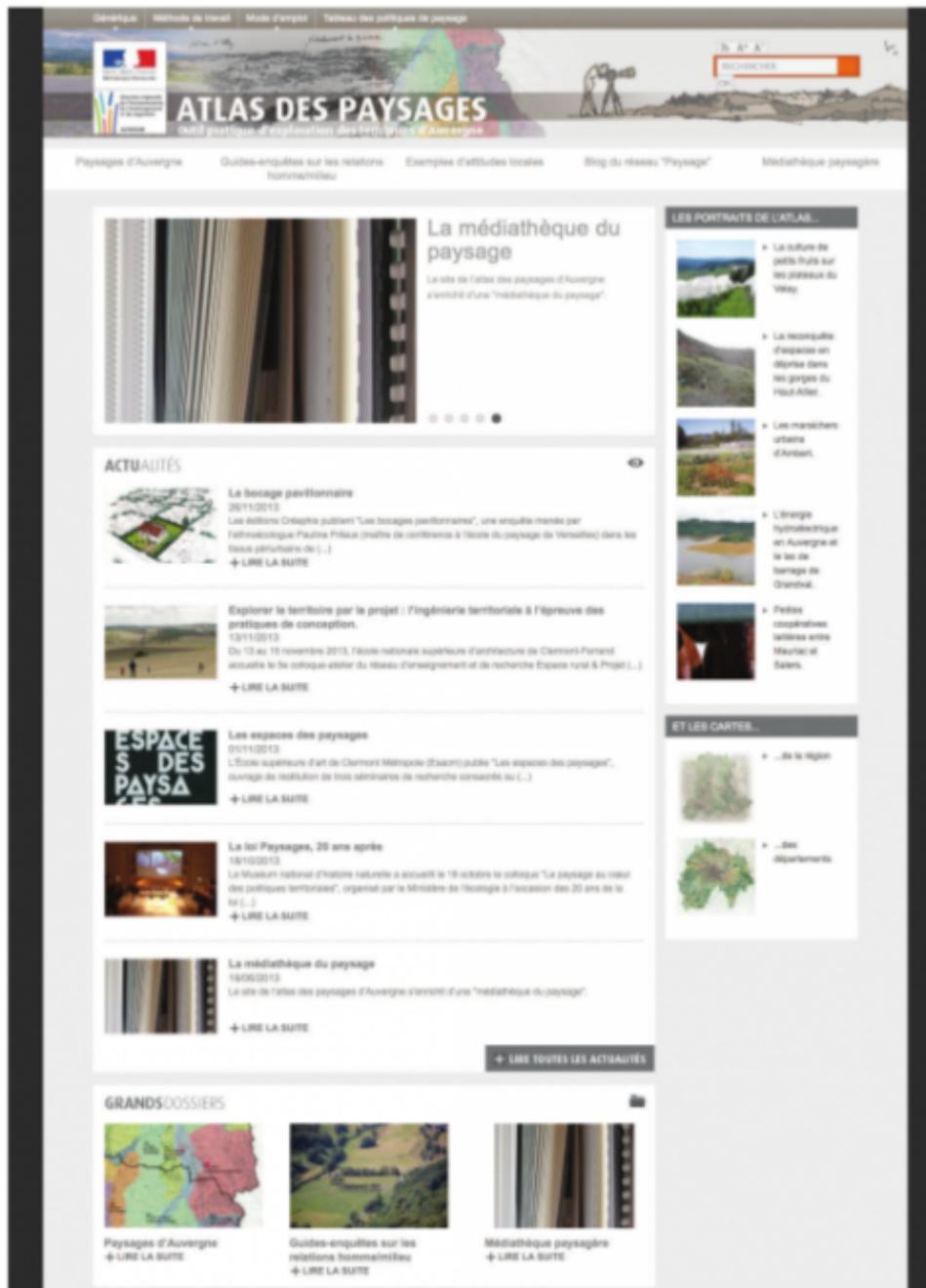
transportables. L'atelier mobile ne se contente pas de réunir de petits groupes, il les met en relation avec les paysages physiques. Les liens se fabriquent en présence du paysage, dans une situation d'immersion, d'incorporation au paysage. Le réseau se confronte à son objet, à la différence d'un dispositif de conférences qui organise la confrontation du collectif à des récits, à des objets qui sont déjà passés par le filtre d'une énonciation.

- Une des insuffisances du dispositif de l'atelier mobile, dans le cadre décrit plus haut, tient à la confiscation implicite de l'énonciation finale – au filtrage opéré par l'équipe paysagiste, qui est cependant dans son rôle dans cette posture. La confrontation des individus et la somme de connaissance qui en résulte produit rapidement un matériau considérable, qu'il n'est peut-être pas raisonnable de chercher à collecter *in extenso*. Il est nécessaire de penser le mode de tracé dans une relative adéquation au but défini et aux niveaux d'attente des acteurs. Ceux-ci peuvent repartir avec le sentiment frustrant de n'avoir servi que d'informateurs, alors que le but précis d'un réseau est de les conforter dans la responsabilité qu'ils exercent vis-à-vis des paysages, *via* un apport de connaissances. La restitution de l'information, une fois mise en forme, doit être réfléchie afin d'offrir des supports évolutifs pour l'action, et non de simples contenus à dupliquer sans fin.
- L'atelier mobile crée de la connivence et de l'émulation. Le temps long partagé (qui demeure dérisoire cependant si l'on rapporte une journée aux centaines d'heures des réunions traditionnelles) est un accélérateur de relation. Cependant, cette activité a l'avantage de ne pas être vécue en déconnexion de l'objet de travail : le paysage. Dans l'histoire des pratiques administratives en matière de paysage, ce rapport au terrain peut être compris comme une conquête progressive et nullement un acquis définitif¹⁰. En ce sens l'atelier mobile requiert un « effort » collectif : pour « s'autoriser à » appréhender la présence au paysage comme une condition du travail de mise en projet, d'animation, loin d'un portage par le truchement de documents intermédiaires.
- Il doit permettre en retour une approche réflexive ou critique sur lui-même, pour ne pas rendre chaque acteur captif d'un système qui ne permettrait aucune évolution au nom d'un simple principe de plaisir. Celui-ci, couplé avec un objectif d'émulation et de formation demeure cependant un facteur essentiel de cette mise en mouvement physique et intellectuelle des acteurs. Ce principe peut s'avérer déterminant pour activer des constructions positives de réseaux de compétence et de nouvelles solidarités, capables de devancer des réorganisations forcées émanant de politiques de diminution des ressources publiques (Wozniak, 2013). Sous cet angle, les réseaux sont peut-être promis à « bel » avenir, cette hypothèse ne pouvant se vérifier que sur le temps long et à partir de sources laissées par les personnes qui en feront l'expérience directe et en développeront une conscience réflexive continue.

¹⁵ Désormais achevé et mis en ligne, l'atlas des paysages se présente comme un support pour une information régionale sur les paysages, mais propose également un média simple et accessible pour donner une visibilité aux travaux des personnes qui œuvrent sur les paysages en Auvergne. L'inauguration et le lancement du site seront alors un moment clé pour officialiser l'existence d'un réseau régional des acteurs du paysage, même s'il faut ensuite le construire sur un plan pratique. Il reste cependant à l'acteur principal de cette démarche, qui

est l'État, à prendre position en la matière. Car le portage d'un tel réseau n'est pas immédiatement un objectif affiché (ou assumé) de sa politique, même s'il permet en revanche de répondre à un grand nombre d'items présents dans ses divers engagements de terrain. Déjà fragilisé localement au cours des précédentes réformes des politiques publiques, le contexte de fusion des régions ne rend pas facile la prise de décision et la prospective en la matière. En replongeant dans l'expérience des paysages et de la mobilisation vécue tout au long des ateliers mobiles, nous constatons que les linéaments de ces relations existent, à des échelles modestes, capables de survivre à des réformes institutionnelles. Leur donner un statut et une légitimité nous semble offrir un cadre de travail novateur, utile à mobiliser dans ce contexte peu sécurisant. L'effort demandé aux services de l'État tient donc autant à un surcroît de réflexivité qu'à une évolution méthodologique affectant une faible partie de ses services. Au final, le risque à expérimenter ce type de mise en réseau est-il plus grand que celui d'un essoufflement ou du morcellement des politiques de paysage ?

Fig. 5 – Page d'accueil du site de l'atlas des paysages d'Auvergne, dans sa phase d'élaboration (Url : www.paysages.auvergne.gouv.fr)



Conclusion

- 16 Dans une période où les réseaux d'acteurs en matière de paysage connaissent une actualité souvent fondée sur un engagement régional pionnier, nous avons cherché à témoigner d'un processus de mobilisation et de croisement de compétences enclenché dans le cadre de la fabrication d'un atlas de paysage. Témoignant de la genèse de cette commande, nous avons montré que la dimension collaborative esquissée au travers des « ateliers mobiles » constituait le prolongement méthodologique d'une approche participative mise en œuvre en amont par le commanditaire. Ce dispositif d'atelier mobile, pensé comme un vecteur pour la production d'une connaissance large des paysages régionaux, a permis de répondre partiellement à un objectif original de cette commande, visant la constitution d'un réseau régional d'acteurs du paysage. Nous avons relevé que ce dispositif devait être pensé dans trois dimensions conjointes :

matérialité, organisation (stratégies de mobilisation et d'animation) et logiques d'énonciation (production documentaire, mise en ligne, rédaction collective). Pensé comme un tout, ce dispositif doit encore être critiqué et évoluer. Nous retiendrons cependant qu'il peut constituer un activateur de liens interhumains qui demeure solidaire de son objet (le paysage), permettant un enrichissement des pratiques professionnelles, se constituant également comme un support pour le partage d'expérience et la production de connaissance. Il s'avère potentiellement fédérateur en un moment où la construction de réseaux de compétences peut se penser comme une alternative à des réorganisations administratives et territoriales conduites à marche forcées, et demeure adaptable à de nombreuses situations de projet.

Bibliographie

BENVEGNO N., « Le débat public en ligne ; comment s'équipe la démocratie dialogique ? », *Politix*, n° 75, 2006, p. 103-124.

FREYDET A., « Carte et paysage, l'invention d'un mode sensible de représentation des pays, des sites et des lieux », P+A (*Paysage & aménagement*), n° 32, 1995, p. 26-37.

LELLI L., PARADIS S., « L'appropriation des politiques publiques du paysage dans les services de l'État ? L'exemple de la région Midi-Pyrénées », revue en ligne *Projet de paysage*, n° 9, 2013.

LUGINBÜHL Y., BONTRON J.-C., Cros Z., *Méthode pour des Atlas de paysages, Identification et qualification*, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, STRATES/CNRS-SEGESA, Paris, 1994, 80 p.

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, MINISTÈRE DE LA QUALITÉ DE LA VIE-ENVIRONNEMENT, *Le paysage rural et régional ; contribution à la méthodologie des études d'aménagement*, Paris, La Documentation française, 1975, 130 p.

PERNET A., *Le grand paysage en projet : histoire, critique et expérience*, éditions MétisPresses, coll. « vuesDensemble », Genève, 2014, 320 p.

ROCHE A., *Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages*, ministère de l'Écologie et du développement durable, Paris, 2007, 44 p.

WOZNIAK M., « Vers un nouveau conseil aux territoires : quel rôle de l'État local dans l'accompagnement des communes rurales et de montagne », in Lardon S., Pernet A. (dir.), *Explorer le territoire par le projet, l'ingénierie territoriale à l'épreuve des pratiques de conception*, Presses universitaires de Saint-Étienne, 2015 (à paraître).

Notes

1 C'est sous cet angle que le ministère de l'Écologie et du développement durable a ainsi choisi de marquer le 20^e anniversaire de la Loi Paysages, en organisant le colloque « Le paysage au cœur des politiques territoriales » (Paris, Muséum d'histoire naturelle, 18 octobre 2013).

2 Structures administratives résultant notamment de la fusion des Directions régionales de l'équipement et de l'Environnement.

3 Sycomore Paysage, *Inventaire des paysages du département de l'Allier*, Direction régionale de l'environnement Auvergne, 1995, 367 p. ; Sycomore Paysage, *Inventaire des paysages du département du Puy-de-Dôme*, Direction régionale de l'environnement Auvergne, 1997, 196 p. ; Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne, *Inventaire des paysages du département du Cantal*, Direction régionale de l'environnement Auvergne, 1998, 402 p. ; Tilliard-Blondel J., Leproust T., *Inventaire des paysages de Haute-Loire*, Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Haute-Loire, Direction régionale de l'environnement Auvergne, 2001, 476 p.

4 Ministère de l'Écologie, DREAL Auvergne, *Cahier des clauses techniques particulières portant sur la réalisation de l'atlas des paysages de la région Auvergne*, 2010, p. 8.

5 Sur huit personnes, l'équipe rassemble six paysagistes : Cyrille Marlin, architecte et paysagiste dplg, docteur de l'EHESS, mandataire de l'équipe ; Marie Baret, Victor

Miramand, paysagistes dplg (Atelier Un pas de côté) ; Alexis Pernet, paysagiste dplg, docteur en géographie ; Benjamin Chambelland, Stéphane Duprat, paysagistes dplg (Collectif Alpage) ; Nathalie Batisse, ethnobotaniste ; Emmanuel Boitier, consultant naturaliste, photographe ; Arnaud Misse, architecte dplg, graphiste. Les expériences antérieures et quelques références méthodologiques adoptées par l'équipe sont présentées en encadré.

6 Certains participants ont parlé de la camionnette comme d'une « agora ».

7 Url : <http://atlaspratiquedespaysagesdauvergne.over-blog.fr/>

8 Ce « détournement » méthodologique de la démarche d'atlas a été à maintes reprises un point de débat entre maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Celle-ci a notamment critiqué la faible adéquation des premiers résultats publiés avec les énoncés traditionnels des atlas. Des retours informels souvent positifs de la part des participants aux ateliers ont cependant permis à l'expérience d'aller jusqu'à son terme – la période de préparation des livrables s'allongeant cependant au-delà des termes fixés par le contrat. Le collectif aboutit ce projet loin de l'objectif initial de « streaming » – ou flux en fabrication directe qui était imaginé comme une partie intégrante du dispositif de l'atelier mobile. On peut rétrospectivement émettre l'hypothèse que ce décalage entre format traditionnel des atlas et posture d'écoute ouverte à différents profils a permis des prises de parole plus larges que prévues.

9 L'architecture de cette plateforme a été conçue par le collectif et développée en interne par Sylvain Lamartine et Mathieu Delaveau, webmestres de la DREAL Auvergne.

10 Sur ce point, on consultera par exemple les témoignages des premiers paysagistes engagés dans des études de grand paysage, comme les études pionnières de l'Oream Loire Moyenne. Voir Ministère de l'Équipement, ministère de la Qualité de la vie-Environnement, 1975.

Table des illustrations

	Titre	Fig. 1 –. De la charte architecturale et paysagère de l'Auvergne (1992)...
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-1.png
	Fichier	image/png, 3,7M
	Titre	Fig. 1 – b. ...aux inventaires départementaux (1995-2001)...
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-2.png
	Fichier	image/png, 5,4M
	Titre	Fig. 1 – c. ... puis à la Carte des paysages d'Auvergne (DREAL Auvergne 2009), un processus continu de description du territoire régional
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-3.png
	Fichier	image/png, 605k
	Titre	Fig. 2 – Les ateliers mobiles en situation : Séance de lecture du paysage, la camionnette, partage du pique-nique, prise de note continue
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-4.png
	Fichier	image/png, 357k
	Titre	Fig. 3 – Exemples de composition des ateliers mobiles :
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-5.png
	Fichier	image/png, 506k
	Titre	Fig. 4 – Copie d'écran du blog ouvert par l'équipe, support retraçant la progression du travail de relecture des paysages régionaux (http://atlaspratiquedespaysagesdauvergne.over-blog.fr/)
	URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-6.png
	Fichier	image/png, 3,1M



Titre	Fig. 5 – Page d'accueil du site de l'atlas des paysages d'Auvergne, dans sa phase d'élaboration (Url : www.paysages.auvergne.gouv.fr)
URL	http://soe.revues.org/docannexe/image/1564/img-7.png
Fichier	image/png, 277k

Pour citer cet article

Référence papier

Alexis Pernet, Marie Baret, Cyrille Marlin et Victor Miramand, « Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013 », *Sud-Ouest européen*, 38 | 2014, 31-46.

Référence électronique

Alexis Pernet, Marie Baret, Cyrille Marlin et Victor Miramand, « Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratique des paysages d'Auvergne, 2011-2013 », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 38 | 2014, mis en ligne le 18 mars 2016, consulté le 11 novembre 2016. URL : <http://soe.revues.org/1564> ; DOI : 10.4000/soe.1564

Auteurs

Alexis Pernet

Paysagiste dplg, ENSP Versailles (Larep), la gare, 79510 Coulon, alexis.pernet@wanadoo.fr

Marie Baret

Paysagiste dplg, Atelier Un pas de côté, 14 rue de la Gazelle, 43000 Le Puy-en-Velay, 1pasdecote@gmail.com

Cyrille Marlin

Paysagiste et architecte dplg, ENSAP Bordeaux (Cepage), 5 rue Labarthe, 64100 Bayonne, cyrillemarlin@hotmail.com

Victor Miramand

Paysagiste dplg, Atelier Un pas de côté, 14 rue de la Gazelle, 43000 Le Puy-en-Velay, 1pasdecote@gmail.com

Droits d'auteur



Sud-Ouest européen – Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.